

# Syndicat des Attachés des administrations parisiennes



Union Nationale des Syndicats Autonomes

Madame la Maire de Paris  
HÔTEL DE VILLE  
75004 PARIS

***Le Secrétaire Général***

Paris, le 3 septembre 2014.

Madame la Maire,

Nous souhaitons, par cette lettre, évoquer de nouveau la question de la monétisation des jours de CET à la Mairie de Paris.

Notre fédération UNSA Fonction Publique était déjà intervenue à propos de ce problème auprès de votre prédécesseur par un courrier en date du 11 avril 2012, dont vous trouverez ci-joint une copie.

L'UNSA réitère auprès de vous, par la présente, sa demande tendant à ce que le décret du 20 mai 2010 modifiant les règles du compte épargne temps dans la Fonction publique territoriale soit appliqué dans les administrations parisiennes. Ce texte prévoit en effet une option "rémunération d'une partie des jours épargnés" permettant le paiement des jours de CET ou leur transformation en points retraite.

Cette option est laissée au libre choix des agents qui le souhaitent mais est demandée de façon quasi-unanime par les cadres A de la Mairie et notamment les attachés d'administrations parisiennes.

Un grand nombre de cadres A de la Ville ont en effet, suite à une charge de travail importante, cumulé des jours de récupération sur leur CET dans des proportions non négligeables, pouvant atteindre plusieurs mois. Or, ils se trouvent actuellement dans l'impossibilité de prendre ces jours de congé sauf à perturber gravement les services dont ils sont responsables.

Nous sommes bien entendu à votre disposition pour évoquer avec vous cette question importante, qui préoccupe beaucoup nos collègues.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien accorder au présent courrier,  
Veuillez croire, Madame la Maire, en l'expression de notre sincère considération.

Ivan Baïstrocchi

Copies à M. Emmanuel Grégoire, adjoint chargé des ressources humaines, Mme Sandra Desmettre, Directrice du Cabinet, M. Olivier Moriette, Directeur adjoint.

**10, avenue Ledru-Rollin 75012 PARIS** tél : 01 42 76 72 77  
fax : 01 44 54 91 67 mail : [unsa-attaches@paris.fr](mailto:unsa-attaches@paris.fr)